larevuedupraticien

114, avenue Charles-de-Gaulle,
92522 Neuilly-sur-Seine Cedex
Tél.: 01 55 62 68 00 Fax: 01 55 62 68 12
revprat@gmsante.fr
www.larevuedupraticien.fr

DIRECTION DES RÉDACTIONS MÉDICALES
RÉDACTEUR EN CHEF
Jean Deleuze

RÉDACTRICES EN CHEF ADJOINTES
Marie-Aude Dupuy, Hélène Esvant

COMITÉ DE LECTURE ET DE RÉDACTION SCIENTIFIQUE
Jean-Noël Fiessinger, Jean-Michel Chabot, Jean-François Cordier, Claude-François Degos, Richard Delarue, Jean Deleuze, Olivier Fain, Bernard Gavid, Laurent Karila, Alexandre Pariente, Alain Tenaillon

RELECTEURS ET CONSEILLERS SCIENTIFIQUES 2011-2012
Z. Amoura, P. Batel, A. Benachi, D. Bonneau, A. Borgne, A. Bourrillon, E. Bouvet, F. Bricaire, B. Cariou, J. Carlet, G. Chéron, X. Chevalier, C. Durdux, B. Fautrel, P.-Y. Hatron, M. Humbert, L. Iserin, P.-H. Jarreau, B. Knebelmann, C. Legendre, J.-L. Mas, C. Mayaud, J. Ménard, F. Paye, P. Plouin, S. Pol, C. Rey, N. Roche, F. Roman, C. Roux, J. Sahel, M. Samama, A. Simon, P. Tran Ba Huy, A. Tursz, M. Walter.

COMITÉ D'HONNEUR
Philippe Auzépy, Dominique Laplane

Secrétariat de la rédaction
Corinne Le Lay

RÉDACTION EN CHEF TECHNIQUE
Chantal Trévoux (6806) ctrevoux@gmsante.fr
Directeur artistique
Marc Trenson (6928)
Secrétaires de rédaction
Cristina Campos, Régine Michel, Dominique Pasquet
Rédacteurs-réviseurs
Françoise Étesse, Virginie Laforest

larevuedupraticien®
est une publication de **GLOBAL MÉDIA SANTÉ SAS**
Principal actionnaire : ATMED SAS
www.globalmediasante.fr

GMS Santé

Capital de 4 289 852 €
Durée de 99 ans à compter du 30.03.99
ISSN : 0035-2640 - Dépôt légal à parution
N° de commission paritaire : 0212 T 81658
IMPRESSION : SIEP, 77590 Bois-le-Roi

DIRECTION GÉNÉRALE-DIRECTION DES PUBLICATIONS
Alain Trébucq (6903) atrebucq@gmsante.fr

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE
Bruce Cogitore (6861) bcogitore@gmsante.fr

DIRECTION MARKETING
Tatiana de Francqueville (6904)
tdefrancqueville@gmsante.fr
Emplois et carrières
Irène Rakotoharime(6957) irakoto@gmsante.fr
Petites annonces
Patricia Fabre (6971) pfabre@gmsante.fr

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL
Ivan Lallican (6807) ilallican@gmsante.fr

MEDICAL EDUCATION
Valériane Cariou (6818) vcariou@gmsante.fr

DIRECTION COMMERCIALE
Cécile Jallas (6915) cjallas@gmsante.fr
Davouth Op (6913) dop@gmsante.fr
Directeur de clientèle
Sophia Babi Berrada (6945) sberrada@gmsante.fr
Assistantes
Agnès Chaminand (6962) achaminand@gmsante.fr
Maria Costa (6881) mcosta@gmsante.fr
Brigitte Schifano (6838) bschifano@gmsante.fr
Chef de publicité Internet
Mélanie Macé (6811) mmace@gmsante.fr

ABONNEMENTS
Abonnement France 1 an : 175 €
CCP Paris 202 A (Global Média Santé SAS)
Tél. : 01 55 62 69 75 ; 01 55 62 69 41
Fax : 01 55 62 69 56 abo@gmsante.fr

La revue adhère à la charte de formation médicale continue par l'écrit du Syndicat national de la presse médicale et des professions de santé (SNPM) et en respecte les règles. (Charte disponible sur demande). Reproduction interdite de tous les articles sauf accord avec la direction.

Jean Deleuze
Rédacteur en chef

Tabac : les tueurs doivent payer !

Le lien entre cancer du poumon et tabagisme a été établi en 1950. Six décennies plus tard, le massacre continue… L'OMS estime à 6 millions les décès liés au tabac en 2010, dont 60 000 par an en France selon l'Inpes ! En France justement, après les avancées de la présidence Chirac, le *lobby* des cigarettiers a été particulièrement efficace pour reprendre l'offensive ces cinq dernières années. Les ventes de cigarettes sont reparties à la hausse et l'Inpes de noter que *« si les mesures d'interdiction de fumer dans les lieux publics présentent un intérêt majeur contre le tabagisme passif, elles n'ont pas eu de réel effet sur le tabagisme. Ainsi, la baisse du tabagisme observée en population masculine depuis les années 1970 semble désormais enrayée, et on assiste même à une reprise du tabagisme féminin concernant en particulier les femmes nées entre 1945 et 1965 »*. On fumait plus, dans notre pays, en 2010 qu'en 2005 !

Analysant cet échec, le député Yves Bur dénonçait récemment l'addiction de l'État aux taxes sur le tabac : *« Cet état de dépendance l'a conduit à conclure avec les buralistes et les industriels un* deal *selon lequel l'État s'engage à ne pas augmenter ses taxes. Il recommande d'ailleurs aux cigarettiers d'accroître les prix dans des proportions suffisantes, de l'ordre de 6 %, afin de garantir ses recettes. De ce fait, le nombre de fumeurs ne diminue pas. Ce cynisme est un jeu gagnant-gagnant pour les finances de l'État, les actionnaires de l'industrie du tabac et les buralistes. Cela étant, les grands perdants sont la santé publique et l'Assurance maladie, qui doit continuer à payer les ravages occasionnés par le fléau du tabac. En conséquence, l'un des axes de réflexion à engager doit porter sur la désintoxication de l'État de son addiction aux taxes sur le tabac. »*[1] Avec Jean-Marc Nesme, Yves Bur a fait adopter par l'Assemblée nationale un amendement qui demande au Gouvernement d'instaurer une taxe de 10 % sur le chiffre d'affaires des cigarettiers pour financer les mesures de réduction du tabagisme et les traitements de sevrage. Mais face au *lobbying* des industriels du tabac, une telle mesure ne pourra être adoptée que si la société civile exerce une pression en ce sens sur les pouvoirs publics. Rappelons que beaucoup de parlementaires étaient réticents à l'interdiction de fumer dans les lieux publics jusqu'à ce qu'ils s'aperçoivent que la grande majorité de leurs électeurs y étaient favorables ! Mais la réactivité sociale face au tabagisme est faible. Cela s'explique par le sentiment de culpabilité des fumeurs (et la culpabilisation à leur encontre) lorsqu'ils tombent malades, alors qu'il serait tellement logique que les victimes du tabac[2] demandent réparation aux industriels du tabac et à l'État pour avoir commercialisé un produit dangereux dont ils sont devenus dépendants lorsqu'ils étaient jeunes ! C'est dans cet esprit qu'il faut saluer l'initiative de la Ligue contre le cancer, qui a lancé la pétition *« Tueurs, payeurs »* pour exiger des politiques la mise en œuvre d'un prélèvement solidaire sur les bénéfices des industriels du tabac.[1] Pourquoi ne pas interpeller les candidats à la présidence de la République pour qu'ils se prononcent sur cette initiative et qu'enfin, comme le proclame la Ligue, la France puisse sortir du tabac dans les prochaines années !

1. Le 13 octobre 2011, au cours d'une réunion de la Ligue contre le cancer.
2. www.tueurs-payeurs.fr

TOUS DROITS RESERVES - LA REVUE DU PRATICIEN